



THÈME 3

DÉVELOPPER UN SERVICE PUBLIC DE LA RECHERCHE AU SERVICE DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL ET À LA HAUTEUR DES ENJEUX

Comment, dans un contexte où la société doit faire face aux modifications de l'organisation sociale, du travail et au changement climatique, réussir à développer un service public de recherche de qualité ? L'évolution de son mode de financement, le recrutement de ses personnels, le rôle et la nature de ses tutelles ainsi que l'évaluation et les objectifs fixés doivent être mis en débat.

Alors que les conclusions du rapport Gillet (1) devraient être rendues publiques à l'heure de la publication de ce supplément, de premières annonces gouvernementales en donnent déjà la tonalité (2) : en matière de recherche il est ainsi question d'« *augmenter la prise de risque de notre système de recherche et simplifier la vie des chercheurs, en renforçant les universités sur leurs sites et en confortant les organismes nationaux de recherche dans leur rôle d'agences de programmes.* » Les programmes évoqués ici font écho à la multiplication des programmes et équipements prioritaires de recherche ou PEPR (1, 3) dans le cadre de France 2030 « *sur les sujets prioritaires de recherche : quantique, hydrogène, batteries, biothérapies* » avec « *à ce stade une quarantaine de programmes de recherche (...) engagés* », tendance dans la programmation et le financement des recherches déjà esquissée dans la lettre de mission dudit rapport.

Ainsi, la mission Gillet devrait justifier ce changement, c'est-à-dire transformer les organismes de recherche en agences de programmes – il serait question d'un grand thème par opérateur « pilote » – tandis que les universités seraient des pilotes locaux, en lien avec les collectivités territoriales tout en n'étant que des opératrices de recherche de ces grands programmes nationaux, mais récupérant aussi potentiellement la gestion des UMR.

Des modifications plus globales du financement des établissements publics (y compris la recherche donc) sont également en cours avec la mise en place de la première vague des contrats d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), remplaçant à terme le dialogue stratégique de gestion, et incluant 34 établissements sur les 144 concernés (4) : certains subsides vont donc dépendre d'indicateurs de performances... Ces profondes évolutions, qui ne touchent pas que la recherche, doivent être analysées et (sans doute) combattues.

Nous devons réfléchir au modèle d'organisation de la recherche que nous voulons défendre, à l'articulation entre universités et organismes, mais aussi à l'articulation avec les recherches privées. La captation des financements publics par la recherche privée (notamment via le crédit impôt recherche ou CIR) doit être analysée. Quel service public de la recherche faut-il défendre ?

Congrès d'orientation du SNESUP-FSU 12, 13 et 14 juin 2023 à l'Université Paris Cité

D'un point de vue organisationnel, quel doit être le rôle respectif des universités et des organismes publics de recherche ? Quelle est la place et le rôle des différents types d'unités de recherche (unités de recherche, équipes associées, UMR, etc.) et quelle doit être la place des doctorant-es et des enseignant-es-chercheur-es dans le cadre d'un fonctionnement collégial et collectif ?

Les crises et les mises en cause des organismes de recherche (comme au CNRS ou à l'INRIA) ainsi qu'une nouvelle articulation de l'université avec eux auront des effets sur les enseignants-chercheurs : que devons-nous défendre sur ce sujet ? Les financements et les modalités d'organisation ont un effet sur les thématiques, les disciplines et, *in fine*, sur les résultats. Quels objectifs pour la recherche publique dans les années à venir ?

L'association européenne des universités a publié en juillet dernier un accord visant une réforme « systémique » de l'évaluation des unités de recherche, des établissements, des projets de recherche et des chercheurs et chercheuses (5). Cet accord vise une évaluation basée sur la qualité des recherches et reconnaissant leur diversité. Pourtant, l'HCERES comme la lettre de mission Gillet annoncent le renforcement de l'évaluation quantitative et unifiée (4). Nous devons donc nous interroger sur l'évaluation de la recherche et rappeler l'importance de la collégialité et du rôle des pairs dans les procédures mises en œuvre, notamment au sein d'instances telles que le CNU, le CoNRS, les CS, les CSI, etc.

En matière de recherche, l'urgence climatique amène également son lot de nouvelles problématiques. Il est en effet nécessaire de réfléchir syndicalement aux incidences profondes sur nos conditions de travail et nos pratiques de recherche. La présidente du comité d'éthique du CNRS ou COMETS (7) interrogeait dans une interview en marge de la publication d'un avis sur la question : faut-il, par exemple, au risque d'assécher certains pans de recherche, prioriser des thématiques de recherches ou envisager une réorientation thématique dès lors que les objets de recherche semblent incompatibles avec les enjeux de la transition écologique ? Faudra-t-il « *renoncer aux terrains éloignés qui supposent de prendre l'avion* », « *aux expérimentations énergivores* », ou encore aux congrès à l'autre bout du monde ? Il faudrait au contraire selon elle « *prévenir toute stigmatisation et tout clivage* », que se développent « *des outils d'appréciation et que s'enracine une 'culture de l'impact environnemental' chez les acteurs de la recherche* ». Les recommandations du COMETS (8) peuvent être discutées et constituer une base pour lancer nos débats sur le sujet.

Les défis que l'urgence climatique et environnementale pose à la recherche et aux chercheur-es sont nombreux. Ils concernent à la fois leurs objets de recherche, leurs outils et leur organisation du travail (9).

Alors que les membres de la communauté scientifique sont désormais très conscients et majoritairement préoccupés par le changement climatique (voir par exemple le document de travail (10) proposé par l'Institut national d'études démographiques ou Ined), que doit défendre le syndicat ? Comment articuler la promotion de la recherche que nous voulons, la préservation de nos conditions de travail et la réponse à l'urgence environnementale ?

L'une des dimensions les plus médiatisées de ce problème est celle des déplacements des chercheur-es. Bjordahl et Fraco Duharte (11) rapportent une bibliographie de 18 références dans leur ouvrage collectif portant sur « la fin de la romance de l'académique globe-trotteur ». De leur côté, Arsenault *et al.* en 2019 (12) ont proposé un exemple d'estimation des empreintes carbone et azote pour la communauté de recherche d'une université orientée recherche au Canada. Malgré la portée limitée de leur enquête, qui porte sur un site universitaire et un exercice financier, nous pouvons en retenir quelques chiffres sur « l'hypermobilité » : pour les professeurs, la distance moyenne parcourue est de 33 000 kilomètres, 13 500 kilomètres pour les post-doctorants, 5 800 kilomètres pour les étudiants, 130 pour les assistants de recherche de 1^{er} cycle et 5 800 kilomètres pour les personnels techniques de recherche. La présidente du Comets évoque en particulier la frugalité de

Congrès d'orientation du SNESUP-FSU 12, 13 et 14 juin 2023 à l'Université Paris Cité

pratiques proposées par des laboratoires. Ainsi, de nombreuses universités à travers le monde s'efforcent de réduire les émissions liées aux trajets quotidiens entre le domicile et le lieu de travail, mais elles ont moins tenté d'identifier et d'appliquer et de mettre en œuvre des stratégies pour réduire l'impact, beaucoup plus important, des déplacements de longue distance.

Cette focalisation sur les déplacements liés à la recherche ne risque-t-elle pas de nous faire oublier que ces déplacements sont très inégaux entre les chercheurs, selon les statuts (cf. *supra*), les disciplines et les universités ou organismes ? Qu'ils sont parfois inhérents à l'objet de recherche lui-même et donc indispensables à l'avancée des connaissances ? Par ailleurs, cela ne risque-t-il pas de faire oublier les autres dimensions du problème, notamment la nécessaire confrontation aux pairs, y compris au niveau international, pour faire avancer les débats et la production des savoirs scientifiques ou encore, plus globalement, la réflexion sur la dégradation des conditions de travail en matière de recherche, sur le sous-financement, le manque de personnels, la surcharge de travail, etc. ?

Enfin, à la suite du travail mené lors du congrès de 2021, les discussions sur l'articulation entre les conditions de production de la recherche, son évaluation, le système de publications scientifiques (6) et les questions soulevées par l'intégrité peuvent être poursuivies. L'articulation entre responsabilités individuelle et collective en matière d'intégrité, avec l'exemple emblématique de la mise en place du serment doctoral (13), peut par exemple être approfondie.

Par ailleurs, les leviers que la recherche publique et les chercheur-es sont susceptibles d'activer pour répondre aux mises en cause par des responsables publics qui se sont multipliées ces dernières années (sous forme d'accusation d'islamo-gauchisme, ou de wokisme, par exemple) ou au développement des contre-vérités ou faits alternatifs dont la diffusion s'accélère, notamment via les réseaux et grâce au développement d'outils grand public à base d'intelligence artificielle, peuvent être questionnés.

Documents et références

- [1] <https://snesup.fr/article/mensuel-ndeq-713-mars-2023>
- [2] Feuille de route gouvernementale pour une "France plus indépendante et plus juste", 26 avril 2013
- [3] <https://www.snesup.fr/article/le-paysage-de-la-recherche-en-france-vrs-429-juin-2022>
- [4] <https://snesup.fr/article/mensuel-ndeq-715-mai-2023>
- [5] <https://snesup.fr/article/mensuel-ndeq-708-octobre-2022>
- [6] https://www.snesup.fr/sites/default/files/fichier/mensuel_snesup_ndeq_705_dossier.pdf
- [7] CNRS Info, 12 décembre 2022
- [8] "Intégrer les enjeux environnementaux à la conduite de la recherche - Une responsabilité éthique", avis 2022-43, COMETS, <https://comite-ethique.cnrs.fr/wp-content/uploads/2022/12/AVIS-2022-43-.pdf>
- [9] "Quand la recherche veut réduire son empreinte carbone", <https://www.snesup.fr/article/quelle-nouvelle-organisation-du-travail-dans-la-recherche-publique-vrs-430-septembre-2022>
- [10] "Inquiets mais pollueurs : une enquête sur le personnel de la recherche française face au changement climatique", Marianne Blanchard, Milan Bouchet-Valat, Damien Cartron, Jérôme Greffion, Julien Gros, 2022. hal-03618213, INED, <https://hal.science/hal-03618213/document>
- [11] *Academic Flying and the Means of Communication*, édité par K. Bjordahl, A. S. Franco Duharte, palgrave macmillan, ouvrage en langue anglaise, open access, <https://doi.org/10.1007/978-981-16-4911-0>
- [12] Environ. Res. Lett. 14 (2019) 095001 <https://doi.org/10.1088/1748-9326/ab33e6>, *The environmental footprint of academic and student mobility in a large research-oriented university*, par J. Arsenault et al.
- [13] <https://snesup.fr/article/mensuel-ndeq-709-novembre-2022>